

Risk Manager – Certification ISO 27005

Description de la formation

Formation conforme à la norme internationale ISO/CEI 27005 liée à la sécurité de l'information permettant d'acquérir les compétences et l'expertise nécessaires pour lancer la mise en œuvre d'un processus de management des risques liés à la sécurité de l'information.

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de d'identifier, d'apprécier, d'analyser, d'évaluer et de traiter les risques liés à la sécurité de l'information, dans le but de définir et d'implémenter les politiques et procédures adaptées. Cette formation intègre les frais d'examen de la certification « Risk Manager ISO 27005 » (PECB) liée à la gestion des risques dans le cadre d'un SMSI.

Objectifs pédagogiques

- › Connaître les exigences de la norme ISO 27005 sur la gestion des risques sur la sécurité de l'information.
- › Être capable de gérer une appréciation des risques dans le cadre d'un SMSI.
- › Savoir établir un processus de gestion des risques conforme à la norme ISO 27005.
- › Préparer et passer la certification Risk Manager ISO 27005 dans de bonnes conditions de succès.

Prérequis

- › Connaître le guide sécurité de l'ANSSI.
- › Avoir suivi le parcours introductif à la cybersécurité ou posséder des connaissances équivalentes sur la sécurité des systèmes d'information.
- › Avoir une compréhension fondamentale de la norme ISO/IEC 27005 et une connaissance approfondie de l'évaluation des risques et de la sécurité de l'information.

Modalités pédagogiques

- › **Modalité** : Formation réalisée en présentiel ou en distanciel selon la formule retenue.
- › **Méthode** : La formation se déroule entre 50% de théorie et 50% de pratique. Le formateur partage des points théoriques et des cas concrets, lance des discussions et échanges entre les stagiaires et propose des jeux / outils en relation avec le contenu et des mises en pratique.
- › **Support de formation** : Le support de formation (plus de 350 pages d'informations et d'exemples pratiques) est remis au stagiaire à l'issue de la formation.

Modalités techniques

- › En format présentiel, le formateur dispose d'une présentation (support de formation), d'un vidéoprojecteur (ou TV), de tableaux blancs et de jeux / d'outils pédagogiques.
- › En format présentiel, le stagiaire a besoin d'un ordinateur pouvant être connecté à internet, équipé d'un micro et d'une webcam pour passer la certification.
- › En format distanciel, le formateur dispose d'une présentation (support de formation), d'une plateforme de visioconférence et d'outils collaboratifs numériques.
- › En format distanciel, le stagiaire a besoin d'avoir une bonne connexion internet et d'un ordinateur équipé d'une webcam et d'un micro.

Code

CYB050

Durée

3 jours (21 heures)

Nombre de participants

Entre 4 (minimum) et 12 (maximum) participants.

Profil des stagiaires

Chefs de projets, Consultants, Architectes Techniques, Responsables de la sécurité des SI, toute personne en charge de la sécurité d'information, de la conformité et du risque dans une organisation.

Sanction de la formation

Attestation de fin de formation.

Accessibilité

Accessible pour les personnes en situation de handicap et aménagement possible en fonction du type de handicap (prévenir avant le début de la formation).

Modalités et délais d'accès

10 jours minimum avant la formation pour une demande de prise en charge.

Modalités de suivi et d'évaluation

- › Evaluation préalable.
- › Autoévaluation des acquis au cours des exercices et mises en pratiques au cours de la formation.
- › Evaluation de fin de formation sous forme de test (QCM) afin de valider l'acquisition des compétences et des connaissances.
- › Examen « Risk Manager ISO 27005 » (certificateur PECB).
- › Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation.
- › Feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation.
- › Attestation de fin de formation.
- › Evaluation de suivi à froid (+ 1 mois).

Intervenant

Corentin est **Consultant & Formateur en cybersécurité**. Il conseil les entreprises dans la gestion des risques liés à la sécurité de l'information, ainsi que l'implémentation et la certification d'un SMSI.

Tarifs

- › Interentreprises : 1 500,00 € HT
- › Intra-entreprise : sur demande

IHMISEN

SAS au capital de 2.000 euros | Siège social : 5 impasse du Carlit 31490 Léguevin | N° SIRET : 88875374600013
N° TVA : FR37888753746 | Code APE : 7022Z | NDA : 76311035231 (auprès du préfet de région Occitanie)
+33 (0)6 88 28 29 62 | <https://www.ihmisen.com/>

Contenu de la formation

JOUR 01

INTRODUCTION AU PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES CONFORME A ISO/IEC 27005

- › Objectifs et structure de la formation
- › Cadres normatifs et réglementaires
- › Concepts et définitions du risque
- › Programme de gestion des risques
- › Établissement du contexte

JOUR 02

MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES CONFORME A ISO/IEC 27005

- › Identification des risques
- › Analyse et évaluation des risques
- › Appréciation du risque avec une méthode quantitative
- › Traitement des risques
- › Acceptation des risques et gestion des risques résiduels
- › Communication relative aux risques
- › Surveillance et réexamen des risques

JOUR 03

APERÇU DES AUTRES METHODES D'APPRECIATION DES RISQUES LIES A LA SECURITE DE L'INFORMATION ET EXAMEN DE CERTIFICATION

- › Méthode OCTAVE
- › Méthode MEHARI
- › Méthode EBIOS
- › Méthodologie harmonisée d'EMR
- › Clôture de la formation

PASSAGE DE LA CERTIFICATION ISO/IEC 27 005 RISK MANAGER (EXAMEN PECB)

L'examen se déroule l'après-midi du dernier jour de formation et porte sur les domaines suivants :

- › **Domaine 1** : Principes et concepts fondamentaux relatifs à la gestion des risques liés à la sécurité de l'information
- › **Domaine 2** : Mettre en œuvre un programme de gestion des risques liés à la sécurité de l'information
- › **Domaine 3** : Processus et cadre de gestion des risques liés à la sécurité de l'information conformes à la norme ISO/IEC 27005
- › **Domaine 4** : Autres méthodes d'appréciation des risques de la sécurité de l'information

En cas d'échec à l'examen, le stagiaire pourra le repasser sans frais dans les 12 mois suivants.